

Paris, le 18 septembre 2003

*Armelle DEVELAY*  
*Président du SYNPREFH*  
*30, boulevard Pasteur*  
*75015 PARIS*  
*Téléphone : 01 56 58 08 90*  
*Télécopie : 01 56 58 08 93*

Monsieur William DAB  
DGS

AD/AB/2003

Monsieur le Directeur,

Au nom du bureau national du SYNPREFH, syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé, je tiens à vous adresser nos félicitations pour votre nomination au poste de Directeur Général de la Santé et tous nos vœux de réussite pour ces nouvelles fonctions.

Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer très prochainement afin de vous exposer les préoccupations de notre profession en matière de santé publique.

Mais dès à présent nous souhaitons vous alerter sur le courrier que les pharmaciens hospitaliers ont récemment reçu du laboratoire Wyeth au sujet de l'Enbrel® (etanercept).

Selon les écrits de ce laboratoire, alors qu'aucune information ne nous est parvenue de la DGS, de l'AFSSaPS ou de la DSS, nous devrions assurer cette dispensation à l'hôpital pour les patients ambulatoires, alors que le produit est disponible en officine de ville, mais non remboursé dans le cadre d'un patient atteint de rhumatisme psoriasique.

Ce courrier nous interroge à plusieurs titres : devons-nous dorénavant appliquer les directives des laboratoires pharmaceutiques en l'absence de toute autre information de nos tutelles ? Est-ce là une nouvelle forme de double circuit ville hôpital ? Devons-nous facturer l'Enbrel® au patient ? Si la Commission de Transparence n'a pas retenu cette indication de l'AMM, la DSS remboursera t'elle le traitement délivré dans cette indication par une PUI ?

Devons-nous rappeler que depuis la loi de 1992 la non parution des textes d'application sur la dispensation des médicaments aux patients ambulatoires a entraîné de multiples difficultés de fonctionnement pour les établissements de santé et de désagréments pour les patients ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Armelle DEVELAY  
Président du SYNPREFH

Copie :

Monsieur Jean-François MATTEI - Monsieur Edouard COUTY - Monsieur Jean Parrot